



Pour ce faire, l'infirmière auxiliaire doit :

- avoir réussi une formation théorique et pratique organisée par l'Ordre portant sur les éléments du paragraphe 1 de l'article 7 du Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins (Étape 1)
- avoir exercé avec succès 3 (trois) des activités professionnelles prévues aux paragraphes 3 de l'article 7 du Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins (Étape 2)

Le présent document inclut la confirmation de réussite ainsi que les supervisions en milieu clinique. **L'établissement de santé dispensant la formation doit acheminer le document à l'OIIAQ.**

## PROGRAMME DE FORMATION

### IMMOBILISATIONS PLÂTRÉES

#### ÉTAPE 1 – CONFIRMATION DE RÉUSSITE

Nous certifions que,

Nom de l'infirmière auxiliaire

Numéro de permis

a complété avec succès la formation théorique et pratique d'une durée d'au moins 90 heures, portant sur les immobilisations plâtrées.

Nom de l'établissement

☎ de l'établissement

Nom de la formatrice

Signature de la formatrice

AA / MM / JJ

Date

#### ÉTAPE 2 – SUPERVISIONS EN MILIEU CLINIQUE

Activité 1 (type d'immobilisation plâtrée)	Activité 2 (type d'immobilisation plâtrée)	Activité 3 (type d'immobilisation plâtrée)
Date de l'activité supervisée et réussie AA / MM / JJ	Date de l'activité supervisée et réussie AA / MM / JJ	Date de l'activité supervisée et réussie AA / MM / JJ
Signature du superviseur	Signature du superviseur	Signature du superviseur

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé, soit par courrier électronique ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du développement professionnel  
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec  
3400, boul. De Maisonneuve Ouest – Bureau 1115  
Montréal (Québec) H3Z 3B8

**DES QUESTIONS ?**  
514 282-9511 / 1 800 283-9511, Poste 226  
[developpement@oiiq.org](mailto:developpement@oiiq.org)

Le générique féminin est utilisé dans ce document à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.